

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 22 (1942)
Heft: 7

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

FRANCE

Taux limites de marque brute du commerce de la montre et de l'horlogerie

Un arrêté n° 3589 publié dans le « Bulletin Officiel » des Services des Prix n° 28 du 10 juillet 1942 a fixé les taux limites de marque brute (pourcentage de bénéfice) du commerce de l'horlogerie et de la montre. Les taux suivants s'entendent taxe sur les transactions et taxes professionnelles comprises, taxe à la production non comprise.

	Grossiste	Détaillant s'approvisionnant	
		chez un grossiste	chez le fabricant ou auprès d'une centrale d'achat
		p. 100	p. 100
1° Articles finis de fabrication française :			
a) Montres et horlogerie de gros calibre à l'exception des réveils courants	25	40	43
b) Réveils courants dont la liste sera établie par le Comité d'Organisation du commerce de l'horlogerie	4	33 1/3	36

Le grossiste vendeur de réveils courants bénéficie en outre d'une remise de 13 p. 100 consentie par les fabricants sur leurs prix de gros.

2° Articles finis d'importation :

Grossiste : 33 1/3 p. 100.

Détaillant : 36 p. 100.

L'arrêté rappelle en terminant la liste des articles ressortissant au commerce de l'horlogerie et de la montre : carillons, chronomètres de bord, horloges, horloges change-tarif, horloges de contrôle et pointage industriel, horloges électriques, horloges d'observation, montres, pendules, pendulettes, régulateurs, réveils, toutes minuteriers comportant un dispositif d'échappement.

SUISSE

Office Suisse d'Expansion Commerciale

La 15^e Assemblée générale de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale a eu lieu le 25 juin à Lausanne, sous la présidence de M. Homberger, Directeur du Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie, Vice-Président de l'Office Suisse d'Expansion commerciale, le Président, M. Muret, étant malade. Parmi les personnalités présentes on remar-

quait M. le Conseiller fédéral Kobelt, M. Henry de Torrenté, Délégué aux Accords commerciaux, et M. O. Zipfel, Délégué du Conseil fédéral pour la création d'occasions de travail. MM. H. Stamm-Nion et O. Zurcher, respectivement Vice-Président pour la Suisse et Administrateur de la Chambre de Commerce Suisse en France, représentaient cette Compagnie.

Après que le Président eut rappelé, dans une brève allocution, l'importance vitale pour la Suisse du commerce d'exportation, M. Zipfel fit un exposé sur « l'exportation créatrice d'occasions de travail ». Puis MM. A. Masnata et M. Lienert, Directeurs des deux sièges de l'O. S. E. C. de Lausanne et de Zurich, démontrèrent la contribution apportée par cet organisme au développement de l'exportation.

Finances publiques

La dette de la Confédération s'est accrue depuis le début de la guerre de 2,07 milliards de francs et atteint près de 4 milliards.

Le dernier emprunt fédéral a obtenu le plus grand succès puisque les souscriptions se sont élevées à 706 millions de francs alors que le montant nominal de l'emprunt était de 375 millions. Usant du droit qu'il s'était réservé, le Conseil fédéral a décidé de porter ce montant nominal à 600 millions de francs. Rappelons qu'il s'agit de bons de caisse 2 1/2 p. 100, d'obligations 3 1/4 p. 100 et d'obligations 3 1/2 p. 100.

Le Département fédéral des Finances a entrepris la préparation d'un nouveau plan financier qu'il a l'intention de présenter aux Conseillers fédéraux au plus tard en automne. Une réforme fondamentale de la répartition financière entre la Confédération et les cantons n'est pas envisagée. Par contre, le projet vise à procurer à la Confédération, aussi rapidement que possible, les voies et moyens nécessaires, car les impôts créés depuis le début de la guerre : sacrifice pour la défense nationale, impôt de la défense nationale, impôt sur les bénéfices de guerre, ont été insuffisants pour couvrir les dépenses considérables de l'Etat.

FRANCE — SUISSE

Commerce des assurances

Au début du mois de juillet est arrivé à Vichy une délégation d'assureurs suisses. M. Cathala, Ministre français des Finances a reçu M. Blattner, Directeur du Bureau fédéral des Assurances.

M. Jacques Guérard, Secrétaire général auprès du Chef du Gouvernement et Président du Comité des Assurances, a présidé le dîner offert à la Délégation suisse à la suite de la conclusion de ses travaux.

Une exposition suisse à Marseille

Une exposition de « quelques documents d'art suisse » a eu lieu à la maison suisse de Marseille. De nombreuses personnalités marseillaises assistaient au vernissage, notamment le Préfet régional et le Commandant de la place maritime de Marseille. MM. Georges Angst et Henri Voirier, respectivement Consul et Vice-Consul de Suisse à Marseille ainsi que M. Bovet, Président de la Section de Marseille et du Sud-Est de la Chambre de Commerce Suisse en France, étaient présents.